

-031-

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 11 mars 2025** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère Natalia Pereira

Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, Jean Fournel et Stéphan Denis.

Monsieur Guillaume Laforest, directeur général

Madame Catherine Fortier-Pesant, greffière.

\*\*\*\*\*

### OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2025-03-084

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

9.1 Achat de billets – Souper-bénéfice – Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges.

9.2 Embauche de personnel – Responsable des ressources humaines.

ADOPTÉE

2025-03-085

### APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-03-086

### APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'approuver** la liste des comptes payés du mois de février 2025, au montant de **123 709,79 \$**.

ADOPTÉE

2025-03-087

### APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois février 2025, au montant de **1 565 488,27 \$**.

ADOPTÉE

-032-

2025-03-088

**AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTES-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 25 000 \$**

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'autoriser** les paiements suivants :

**QUOTES-PARTS :**

- REIP : 1 650 716 \$
- MRC : 358 256 \$

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2025-03-089

**AUTORISATION DE SIGNATURE – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – TRAVAUX DE PAVAGE DE CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2025**

Considérant que par la Résolution n° 2025-02-063 le 11 février 2025, le Conseil a adopté le Règlement n° 601 décrétant une dépense et un emprunt de 1 068 000 \$ pour des travaux de pavage de chaussée pour l'année 2025;

Considérant que la Ville est en attente de l'approbation du Règlement n° 601 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'ouvrir** un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement d'emprunt n° 601 décrétant une dépense et un emprunt de 1 068 000 \$ pour des travaux de pavage de chaussée pour l'année 2025.

D'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Julie Perigny, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-090

**AUTORISATION DE SIGNATURE – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR DIFFÉRENTS PROJETS**

Considérant que par la Résolution n° 2025-01-012 le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté le Règlement n° 602 décrétant une dépense et un emprunt de 805 000 \$ pour la conception de plans et devis pour différents projets (réfection du poste de pompage n° 6, agrandissement des ateliers municipaux, prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur les 147 et 192<sup>e</sup> avenues);

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le Règlement n° 602 le 28 février 2025;

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet.

**-033-**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphane Denis et résolu à l'unanimité **d'ouvrir** un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement n° 602 décrétant une dépense et un emprunt de 805 000 \$ pour la conception de plans et devis pour différents projets.

D'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Julie Perigny, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2025-03-091**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCÈS DES POSTES DE POMPAGES**

Considérant que par la Résolution n° 2025-01-013 le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté le Règlement n° 603 décrétant une dépense et un emprunt de 313 000 \$ pour des travaux de réfection des accès des postes de pompage;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le Règlement n° 603 le 6 mars 2025;

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **d'ouvrir** un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement n° 603 décrétant une dépense et un emprunt de 313 000 \$ pour des travaux de réfection des accès des postes de pompage.

D'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Julie Perigny, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2025-03-092**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – TRAVAUX DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA GESTION DES SURVERSES**

Considérant que par la Résolution n° 2025-01-014 le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté le Règlement n° 604 décrétant une dépense et un emprunt de 430 000 \$ pour des travaux de mesures compensatoires pour la gestion des surverses;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le Règlement n° 604 le 28 février 2025;

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'ouvrir** un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement n° 604 décrétant une dépense et un emprunt de 430 000 \$ pour des travaux de mesures compensatoires pour la gestion des surverses.

-034-

D'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Julie Perigny, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-093

**AUTORISATION DE SIGNATURE – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – TRAVAUX DE RÉFECTION PONCTUELS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que par la Résolution n° 2025-01-015 le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté le Règlement n° 606 décrétant une dépense et un emprunt de 314 000 \$ pour des travaux de réfection ponctuels du réseau d'égout sanitaire;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le Règlement n° 606\* le 28 février 2025;

Considérant que la Ville doit procéder à un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'ouvrir** un emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement n° 606 décrétant une dépense et un emprunt de 314 000 \$ pour des travaux de réfection ponctuels du réseau d'égout sanitaire.

D'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Julie Perigny, trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-03-094

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 600-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 600 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Considérant que le Règlement n° 600 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2025 est entré en vigueur le 13 décembre 2024 et qu'il est nécessaire d'y apporter une modification;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 11 février 2025.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'adopter** le **Règlement n° 600-1** modifiant le Règlement n° 600 sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE

2025-03-095

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 608 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant qu'en vertu de l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) le Conseil d'une ville peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances;

Considérant que le Règlement n° 404 concernant la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est

**-035-** entré en vigueur le 14 novembre 2002 et a été modifié deux fois, en 2006 et 2008;

Considérant que le Conseil juge opportun d'adopter un nouveau règlement qui abrogera et remplacera le Règlement n° 404;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 11 février 2025.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **d'adopter le Règlement n° 608** concernant la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**2025-03-096**

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 595-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 595 CONCERNANT LA TARIFICATION SUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS (AVEC CHANGEMENTS)**

Considérant que le Règlement n° 595 concernant la tarification sur certains biens, services et activités est entré en vigueur le 19 mars 2024 et qu'il est nécessaire d'y apporter certaines modifications;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 11 février 2025.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'adopter**, avec changements, le **Règlement n° 595-1** modifiant le Règlement n° 595 concernant la tarification sur certains biens, services et activités.

ADOPTÉE

**2025-03-097**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 605 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 875 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ÉTANGS AÉRÉS**

Daniel Lauzon donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le **Règlement n° 605** décrétant une dépense et un emprunt de **3 875 000 \$** pour des travaux de réfection des étangs aérés.

ADOPTÉE

**2025-03-098**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 605 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 875 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que la Ville doit procéder à la réfection de ses étangs aérés;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement n° 605 décrétant une dépense et un emprunt de 3 875 000 \$ pour des travaux de réfection des étangs aérés a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de **Règlement n° 605** décrétant une dépense et un emprunt de **3 875 000 \$** pour des travaux de réfection des étangs aérés.

ADOPTÉE

-036-

2025-03-099

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 607 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 145 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA 40<sup>e</sup> AVENUE**

Bruno Roy donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le **Règlement n° 607** décrétant une dépense et un emprunt de **145 000 \$** pour des travaux de pavage sur la 40<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE

2025-03-100

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 607 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 145 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA 40<sup>e</sup> AVENUE**

Considérant que certains résidents de la 40<sup>e</sup> Avenue ont demandé que la portion de cette avenue qui appartient à la Ville soit pavée;

Considérant que les coûts afférents à ces travaux seront à la charge des citoyens du secteur;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement n° 607 décrétant une dépense et un emprunt de 145 000 \$ pour des travaux de pavage sur la 40<sup>e</sup> avenue a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de **Règlement n° 607** décrétant une dépense et un emprunt de **145 000 \$** pour des travaux de pavage sur la 40<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE

2025-03-101

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-10 – 31, 102<sup>e</sup> AVENUE (LOT 6 636 702)**

Considérant que le requérant souhaite que soit régularisée une galerie qui se situe à 1,4 mètre de la ligne latérale de propriété au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les dérogations mineures n° 565;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure n° 2025-10 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'accepter** la demande de dérogation mineure n° 2025-10, 31, 102<sup>e</sup> Avenue (lot 6 636 702) telle que présentée.

ADOPTÉE

-037-

2025-03-102

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-11 – 2729, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 210)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis l'agrandissement d'un garage isolé avec :

- Une hauteur totale s'élevant à 5,75 mètres au lieu de 5 mètres tel que prescrit par la réglementation;
- Une hauteur des murs supportant le garage s'élevant à 4,35 mètres au lieu de 3,7 mètres tel que prescrit par la réglementation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage n° 437, article 6.2.2;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure n° 2025-11 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que les requérants n'ont pas su démontrer que l'application stricte du règlement aurait pour effet de leur causer un préjudice;

Considérant que l'approbation de la demande pourrait avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **de refuser** la demande de dérogation mineure n° 2025-11, 2729, boulevard Perrot (lot 2 068 210) telle que présentée.

ADOPTÉE

2025-03-103

**DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2025-01 – 2729, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 210)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permis l'agrandissement d'un garage isolé visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que la demande ne respecte pas le critère visant à assurer l'harmonisation du bâtiment avec les dimensions et volumes des bâtiments avoisinants;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2025-01 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **de refuser** la demande de PIIA n° 2025-01, 2729, boulevard Perrot (lot 2 068 210) telle que présentée.

ADOPTÉE

2025-03-104

**DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2025-12 – 2495, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 088)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permise l'implantation d'un bâtiment de type « méga-dôme » en bordure du boulevard Saint-Joseph;

**-038-** Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les PIIA n° 515, article 3.2.2;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2025-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'accepter** la demande de PIIA n° 2025-12, 2495, boulevard Perrot (lot 2 068 088) aux conditions suivantes :

- une implantation qui s'effectue le plus loin possible du boulevard Saint-Joseph;
- aucun abattage d'arbre;
- une implantation qui s'effectue de façon à ce que la façade la plus étroite soit perpendiculaire au boulevard Saint-Joseph;
- la densification de la bordure d'arbres sur le boulevard Saint-Joseph;
- le bâtiment soit utilisé à des fins agricoles et ne soit pas loué à des tiers.

ADOPTÉE

**2024-03-105**

**DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2025-09 – 2630, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 179)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis :

- De modifier le revêtement de la toiture de la partie du bâtiment d'origine pour une toiture en métal identique à celle de l'agrandissement résidentiel;
- D'ajouter une lucarne et d'une marquise au-dessous de la galerie en cour arrière (bâtiment patrimonial).

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les PIIA numéro 515, article 3.4.2;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2025-09 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'accepter** la demande de PIIA n° 2025-09, 2630, boulevard Perrot (lot 2 068 179) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2025-03-106**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION – CONGRÈS ANNUEL – ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité **d'autoriser** Isabelle Roy, directrice des services techniques et des travaux publics et Nathalie Vézina, chargée de projets, à participer au congrès annuel de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec (AIMQ) qui aura lieu à Laval du 14 au 17 septembre 2025.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de 1350 \$ plus taxes applicables par personne.

Que les frais de déplacement et des repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-311-00-311.

**-039-** ADOPTÉE

2025-03-107

**AUTORISATION DE PARTICIPATION – COLLOQUE ANNUEL EN ENTRETIEN ET TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC – ÉDITION 2025**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'autoriser** Maxime Frappier, contremaître aux travaux publics, Mathieu Perrier, technicien en infrastructures municipales et Daniel Ranger, responsable du territoire et des bâtiments, à participer au colloque annuel en entretien et travaux publics du Québec, édition 2025, qui aura lieu à Québec, les 22 et 23 octobre 2025.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de 1350 \$ plus taxes applicables, par personne.

Que les frais de déplacement et des repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-311-00-311.

ADOPTÉE

2025-03-108

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2025-01 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE RÉTRO-CAVEUSE NEUVE – ANNÉE 2024 OU PLUS RÉCENTE**

Considérant que la ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'une rétro-caveuse neuve, année 2024 ou plus récente;

Considérant que suivant cet appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 février 2025;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **256 887 \$** plus taxes applicables à **Longus Equipement inc.** pour la fourniture et la livraison d'une rétro-caveuse neuve, 2024 ou plus récente.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-410. Projet 1004.

ADOPTÉE

2025-03-109

**OCTROI DE CONTRAT – DEMANDE DE PRIX GT2025-15 – FOURNITURE ET DOSAGE DE BACTÉRIES POUR DIGESTION IN-SITU DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix au consultant qui a débuté le projet de digestion in-situ des boues des étangs aérés afin qu'il effectue en 2025 le traitement bactérien requis pour poursuivre la vidange in-situ des boues accumulées dans les étangs n<sup>os</sup> 1 à 4.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **105 500 \$** plus taxes applicables à **Sesana Solutions Écologiques** pour la fourniture et le dosage de bactéries pour digestion in-situ des boues des étangs aérés n<sup>os</sup> 1 à 4.

**-040-** Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

**2025-03-110** **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉGRILLEUR FIN – PROJET DE RÉFECTION DES ÉTANGS AÉRÉS N<sup>OS</sup> 1 À 4**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix pour un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis de pré-achat et d'installation d'un dégrilleur fin pour le projet de réfection des étangs aérés n<sup>os</sup> 1 à 4.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité **d'octroyer**, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 605, un contrat au montant de **56 300 \$** plus taxes applicables à **Gilles Gadoury** pour un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis de pré-achat et d'installation d'un dégrilleur fin pour le projet de réfection des étangs aérés.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 605 lorsqu'il entrera en vigueur et imputée au poste budgétaire 22-400-00-300. Projet 060.

ADOPTÉE

**2025-03-111** **OCTROI DE CONTRAT – DEMANDE DE PRIX – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA 40<sup>e</sup> AVENUE**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de trois (3) firmes pour la préparation des plans et devis pour des travaux de pavage de la 40<sup>e</sup> Avenue.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer**, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 607, un contrat au montant de **21 800 \$** plus taxes applicables à **GBI Expert-Conseils inc.** pour la préparation des plans et devis pour des travaux de pavage de la 40<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 607 lorsqu'il entrera en vigueur et imputée au poste budgétaire 22-300-00-710. Projet 107.

ADOPTÉE

**2025-03-112** **AUTORISATION DE PARTICIPATION – RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **d'autoriser** Noémie Philibert-Brunet, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay et culture, à participer au « Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec » qui aura lieu à Montréal, les 8 et 9 mai 2025.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et les repas fournis) pour une somme approximative de 1500 \$ plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et des repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**-041-** Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-311.

ADOPTÉE

**2025-03-113** **OCTROI DE CONTRAT – ANIMATION – NOTRE-DAME EN FAMILLE 2025**

Considérant que l'événement Notre-Dame en Famille aura lieu le samedi 12 juillet 2025;

Considérant que la Ville souhaite avoir la présence du Cirque Kikasse au cours de l'événement.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **25 000 \$** plus taxes applicables à **Poliquin-Simms<sup>2</sup>** pour l'animation par le Cirque Kikasse au cours de l'événement Notre-Dame en Famille qui aura lieu le samedi 12 juillet 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

**2025-03-114** **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN TÉLÉVISEUR ET D'UN SUPPORT MURAL POUR LA GRANDE SALLE DU CARREFOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **1 481,73 \$** plus taxes applicables à **Costco Vaudreuil** pour l'achat d'un téléviseur de marque Sony (75 pouces) et d'un support mural pour la grande salle du Carrefour.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-200. Projet 1006.

ADOPTÉE

**2025-03-115** **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE FAUTEUILS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des fauteuils dans la Bibliothèque Marie-Uguay.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **6 209,80 \$** plus taxes applicables à **Tenaquip** pour l'achat de 10 fauteuils neufs pour la Bibliothèque Marie-Uguay.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-701-00-200. Projet 1006.

ADOPTÉE

**2025-03-116** **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE MOBILIER EXTÉRIEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du mobilier extérieur de la Bibliothèque Marie-Uguay.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **2 952 \$** plus taxes applicables à G. Doyon Cuisine inc. pour l'achat de mobilier extérieur pour la Bibliothèque Marie-Uguay.

**-042-** Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-701-00-200. Projet 1006.

ADOPTÉE

**2025-03-117**

**OCTROI DE SUBVENTION – L'ÉLITE SPORTIVE – LUCAS DRENNAN**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Lucas Drennan représente l'élite sportive dans la pratique de la gymnastique et qu'il satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permette l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'octroyer** une subvention de **500 \$** à **Lucas Drennan**, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation à la compétition Grizzly Classic 2025 dans environ deux (2) mois à Kelowna en Colombie-Britannique.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2025-03-118**

**OCTROI DE SUBVENTION – L'ÉLITE SPORTIVE – THÉODORE GALLANT**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Théodore Gallant représente l'élite sportive dans la pratique du parahockey qu'il satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permette l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'octroyer** une subvention de **250 \$** à **Théodore Gallant**, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation au Championnat canadien de parahockey qui aura lieu à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse du 14 au 18 mai 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2025-03-119**

**GALA DE LA RÉUSSITE ET REMISE DE DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES**

Considérant, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu désire remettre des bourses et des certificats honorifiques à ses étudiants.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité **d'autoriser** le paiement d'une somme totale de **700 \$** au **Centre des services scolaires des Trois-Lacs**, répartie comme suit :

**-043-**

Dans le cadre du Gala de la Réussite qui aura lieu le 22 mai 2025, d'octroyer 4 bourses de 50 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser Jean Fournel, conseiller municipal et Danie Deschênes, mairesse à les remettre.

Dans le cadre de la Remise des diplômes qui aura lieu le 6 juin 2025, d'octroyer 4 bourses de 125 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser Bruno Roy, conseiller municipal et Danie Deschênes, mairesse à les remettre.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2025-03-120**

**OCTROI DE SUBVENTION – ÉCOLE FRANÇOIS-PERROT – CRÉATION D'UN POTAGER ÉDUCATIF**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** une subvention de **500 \$** à l'**École François-Perrot**, dans le cadre de son projet éducatif de création d'un potager.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2025-03-121**

**ANNULLATION – FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU – 1230, BOULEVARD PERROT**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **d'annuler** la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 1230, boulevard Perrot pour la période 2023-2024, considérant la défektivité d'équipement et la prise en charge de la réparation par le propriétaire.

ADOPTÉE

**2025-03-122**

**ANNULLATION – FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU – 20, 146<sup>e</sup> AVENUE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'annuler** la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 20, 146<sup>e</sup> Avenue pour la période 2023-2024, considérant la défektivité d'équipement et la prise en charge de la réparation par le propriétaire.

ADOPTÉE

**2025-03-123**

**ACHAT DE BILLETS – SOUPER-BÉNÉFICE – MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'acheter** 2 billets au montant de 215 \$ chacun pour un montant total de **430 \$** plus taxes applicables pour le souper-bénéfice de la **Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges**, qui se tiendra le 15 mai 2025 au Club de Golf Summerlea, et d'autoriser 2 personnes à participer à cet événement.

-044-

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2025-03-124

**EMBAUCHE DE PERSONNEL – RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES**

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2024-10-343 le 8 octobre 2024, le Conseil a approuvé la création d'un poste cadre permanent de responsable des ressources humaines.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **de procéder** à l'embauche de Nicole Fong à titre de responsable des ressources humaines, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, au salaire et aux conditions entendus.

Que le directeur général soit autorisé à signer une entente de travail avec Nicole Fong.

Que cette dépense soit puisée au budget opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 18 février 2025.
- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de février 2025.
- Rapport de la trésorière sur les dépenses électorales (article 513.2 LÉRM).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2025-03-125

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **de lever** la séance à 20h17.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/FC

\*\*\*\*\*